

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 7 (1888)
Heft: 8-9

Artikel: La médaille de l'inauguration du monument Jean Richard au Locle
Autor: Bachelin, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-171123>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La médaille de l'inauguration du monument Jean Richard au Locle.

Le Comité du Monument Daniel Jean Richard a compris qu'en élevant une statue à un illustre citoyen neuchâtelois, il accomplissait un acte important, et qu'il était bon de consacrer par un témoignage durable; il fallait rappeler le souvenir de cette date mémorable par une médaille, comme Neuchâtel-ville l'a fait pour l'érection de la statue de David de Pury et pour celle de Guillaume Farel.

Réaliser une médaille n'est pas chose facile, on le sait, mais la volonté montagnarde ne craint pas les obstacles, elle vient à bout des choses les plus difficiles et c'est avec plaisir que nous saluons cette nouvelle preuve de sa vitalité.

C'est avec les ressources locales que la médaille du Monument Daniel Jean Richard vient d'être réalisée. La gravure des coins est l'œuvre de MM. Eug. et Alf. Jacot-Guillarmod père et fils et F. Huguenin-Jacot; la frappe en a été faite dans les ateliers de MM. Huguenin frères au Locle.

Cette médaille qui mesure 50 millimètres de diamètre, porte à l'avant la statue de Jean Richard avec la légende:

A DANIEL JEAN RICHARD PÈRE DES HORLOGERS
NEUCHATELOIS . 15 JUILLET 1888 .

Signature en lettres creuses: HUGUENIN FRÈRES.

L'ensemble de cette figure, d'une grande exactitude, est d'un relief fortement accusé, qui lui donne un accent vigoureux, sans les sécheresses que l'on remarque souvent dans les débuts des graveurs en médaille.

Le revers porte les armoiries juxtaposées de la Sagne et du Locle dans un cartouche découpé, surmonté de la croix fédérale avec rayons et les dates .1665 . — .1741 . , une branche de laurier et une branche de chêne nouées entourent le cartouche dans le bas. Plus bas en caractères à peine lisibles: F. JACOT F.

Nous croyons que cette pièce est le début de MM. Jacot-Guillarmod et Huguenin dans se genre, il est des plus heureux et du meilleur augure, on ne peut que les en féliciter. La frappe est exécutée avec netteté. On sait que le Locle a eu le privilège de posséder déjà de puissants balanciers, c'est à celui d'Ami Jean Jacques Landry que MM. John et Marc-Louis Bovy eurent recours pour la confection de la grande et remarquable médaille de Calvin par Antoine Bovy. Les balanciers de MM. Huguenin frères ne cèdent en rien à leur historique prédécesseur.

La médaille du Monument Daniel Jean Richard sera favorablement accueillie par les amis de l'art et de l'histoire.

A. Bachelin.

(Journal de fête.)

Le prix de vente est fixé à fr. 5. — pour celles de bronze, et fr. 20. — pour celles d'argent. Pour ces dernières la frappe à été limitée à 100 exemplaires et pour celles de bronze à 400.

Varia.

Ueber **Goldbrakteaten** hielt in der 2. Versammlung der numismatischen Gesellschaft in Wien Herr R. v. Höfken einen Vortrag, welcher auch unsere schweizerischen Leser interessieren dürfte. Der Vortragende kommt zuerst auf die Silberbrakteaten zu sprechen, da dieselben vielfach mit einem gewissen Misstrauen betrachtet werden, und führt sodann, ange-regt durch Dr. Menadiers Ausführungen in einer Sitzung der Berliner numismatischen Gesellschaft, alle die bisherigen Anschauungen der verschiedenen Schriftsteller über die den Florenis vorausgehenden deutschen Goldmünzen und diese selbst, zum Theil in Abdrücken oder Silber, vor, um so diese Gepräge und ihren Leumund zu skizzieren.

Wenn er auch Grotes Erklärungen über die Bedeutung solcher in Urkunden erwähnten Goldmünzen im Principe bei-